

**Indice genevois des prix à la consommation : - 0,1 % en septembre 1993**

Calculé par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation recule de 0,1 % en septembre 1993 et s'établit à 100,3 points (mai 1993 = 100). Le taux annuel de renchérissement se fixe à 4,3 %, contre 3,7 % l'an passé à pareille époque. Depuis le début de l'année, la hausse des prix atteint 3,1 %.

L'évolution des prix de ce mois est caractérisée par plusieurs baisses dans le domaine alimentaire et par des hausses dans celui des loisirs et de l'enseignement.

Le niveau du taux annuel de renchérissement (+ 4,3 %) peut surprendre en période de conjoncture aussi morose. Il s'explique notamment par la révision de l'indice, en particulier par l'introduction trimestrielle des loyers, qui crée un effet de base (avant mai 1993, leur intégration était semestrielle, en mai et novembre). Si l'on ne retient que les tendances de fond de l'indice, en éliminant les postes de dépenses volatils (produits frais et produits pétroliers) et ceux dont l'évolution obéit à une logique particulière (loyers et services publics), le taux annuel de renchérissement se fixe à 2,5 %, soit au-dessous des niveaux atteints au premier trimestre.

L'indice du groupe **alimentation, boissons et tabacs** recule de 0,9 % en un mois (en un an : + 1,4 %) : de nombreuses baisses s'ajoutent, à peine contrebalancées par quelques hausses dans les viandes.

Un repli tenu du mazout et de l'essence se répercute sur les groupes **logement et énergie** (en un mois : - 0,0 %; en un an : + 6,8 %) et **transports et communications** (en un mois : - 0,1 %; en un an : + 7,2 %).

Dans l'**aménagement du logement**, les prix progressent de 0,2 % en trois mois (en un an : + 1,5 %) en raison de légères hausses dans plusieurs postes de dépenses.

L'indice du groupe **loisirs, spectacles, enseignement et culture** augmente de 0,9 % en trois mois (en un an : + 4,3 %). Cette évolution s'explique par l'adaptation annuelle des cours de formation ainsi que par l'augmentation des entrées aux piscines (cette dernière étant intervenue après le relevé de juin).

**Indice genevois des prix à la consommation (mai 1993 = 100) en septembre 1993**

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente <sup>1</sup>
<b>Indice général</b>	<b>100,0</b>	<b>100,3</b>	<b>- 0,1</b>	<b>4,3</b>
Alimentation, boissons et tabacs	16,3	97,8	- 0,9	1,4
Habillement	6,5	100,1	///	1,2
Logement et énergie	25,2	100,4	- 0,0	6,8
Aménagement du logement	6,8	100,2	0,2	1,5
Santé	10,2	100,3	///	3,5
Transports et communications	11,4	100,0	- 0,1	7,2
Loisirs, spectacles, enseignement et culture	8,9	101,0	0,9	4,3
Autres biens et services	14,7	103,0	///	4,0

1. Les variations annuelles sont calculées par raccordement entre les résultats de l'ancien et du nouvel indice; elles n'ont qu'une valeur indicative.

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

**Anciens indices généraux :** (décembre 1982 = 100 ) 144,2; (septembre 1977 = 100) 177,3; (septembre 1966 = 100) 301,8

22 septembre 1993

Renseignements : tél. 787 67 44; répondeur automatique : tél. 787 67 67